

Les travailleurs auprès des entreprises éligibles aux dispositions de la loi n°  
2016-71 du 30 septembre 2016, portant loi de l'investissement  
(Dépassement de la limite)

Les pièces à fournir pour le renouvellement

1. contrat de travail signé par l'employeur et l'employé.
2. Déclaration sur l'honneur (nombre de cadres employés dans la société)
3. Copie de la dernière déclaration trimestrielle de la CNSS pour les employés de la société.
4. Copie du Passeport.
5. 2 timbres fiscaux de 05 dinars chacun.